



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06 OCT. 2023

ID : 050-200056885-20231006-DEL\_2023\_126-DE

S<sup>2</sup>LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 29 septembre 2023  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

**Excusés :**

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_126

**Autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'association ITINERANCE, l'association GAFT et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin**

Le Conseil d'Administration, par délibération DEL/2020/092 en date du 9 septembre 2020, a autorisé le renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS et les associations ITINERANCE et GAFT (groupement alimentaire familiale de Tourlaville) relative à l'aide alimentaire destinée au public suivi par ITINERANCE et remplissant une des conditions suivantes :

- Les personnes déboutées du droit d'asile mais ayant entamé un recours administratif,
- Les personnes en réexamen de leur demande d'asile,
- Les personnes originaires des pays sûrs en recours CNDA,
- Les familles avec enfants, déboutées de tout recours, souhaitant attendre une régularisation au titre de la circulaire Valls.


L'objectif est également d'accompagner ces personnes sur une épicerie semblable à un petit magasin, de renforcer les liens sociaux et de favoriser la mixité sociale.

Cette convention conclue pour une période de de 3 ans arrive à échéance le 30 septembre 2023. Il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration, dans l'attente des prochaines orientations du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Cherbourg-en-Cotentin en matière d'aide alimentaire, d'autoriser le renouvellement de cette convention, pour une nouvelle période d'une année à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les termes de la convention tripartite liant le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin aux associations ITINERANCE et GAFT relative à l'aide alimentaire à destination du public accompagné par l'association ITINERANCE ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une durée de un an.

ESD 101 80

Envoyé en préfecture le 06/10/2023  
Reçu en préfecture le 06/10/2023  
Publié le   
ID : 050-200056885-20231006-DEL\_2023\_126-DE

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**

PJ : 1